



CONFÉRENCE THÉMATIQUE

Collectivités de taille modeste : quels freins à l'engagement dans la coopération décentralisée ?

Présidente de séance

Nicole Feidt, maire de Toul, coprésidente du groupe de travail affaires internationales et coopération décentralisée de l'Association des maires de France (AMF)

Les 36 000 communes sont une source formidable d'actions et de projets. Les actions extérieures peuvent venir des jumelages, des échanges, des partenariats économiques, des coopérations décentralisées.

Cependant, pour les petites communes les premiers pas sont difficiles. Les besoins des élus, la volonté des associations, les visites sur place des délégations, l'accompagnement technique, la recherche de subventions demandent une grande mobilisation de la part des collectivités. Malgré ces difficultés, les résultats sont très positifs et apportent des satisfactions extraordinaires.

Intervenants

Marie-Odile Tavernier, maire de Fay, représentante de l'AMF à la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD), présidente de l'association Forages Mali.

La commune de Fay dans l'Orne compte 68 habitants, elle est située dans une communauté de commune de 2 600 habitants. En partenariat avec une commune rurale du Mali, les projets se sont développés dans l'ombre du premier jumelage entre Alençon et Koutiala qui a commencé il y a quarante ans.

Côté français, la communauté de commune est située en zone très rurale, au seuil de la désertification. L'association Forages Mali a apporté sa connaissance du contexte local en milieu rural au Mali et une maîtrise des mécanismes de la coopération internationale.

Au Mali, la loi de décentralisation de 1996 a entraîné la mise en place de plus de 700 communes rurales. Une mairie ayant pris connaissance du jumelage entre Koutiala et Alençon a souhaité développer un partenariat avec une commune française.

Après une première visite en 2004, la communauté de communes a signé un accord de jumelage avec la commune rurale de Koloningué qui compte 15 000 habitants, d'où un certain déséquilibre en termes de population.

Le développement économique est une compétence obligatoire dans les communautés de communes, et dans la région de Koloningué, le marché étant une source importante de revenus, l'accord signé en 2006 a traité de ces questions.

L'accueil de la délégation malienne par la communauté de commune a impliqué tous les acteurs du territoire, notamment « la maison perce-neige », aujourd'hui très attachée à l'évolution du projet.

Le budget annuel alloué à la coopération est assez faible. Chaque année, la ligne budgétaire étant de 1 500 €, somme qui n'est cependant pas négligeable. En effet, cette somme représente près de la moitié des impôts que la communauté rurale collecte chaque année, elle est employée pour le financement des infrastructures, notamment pour la réhabilitation du marché.

Alexandre Touzet, maire de Saint-Yon

Située dans le département de l'Essonne, la commune de Saint-Yon compte 104 habitants. Elle ne jouit pas d'une grande culture de coopération décentralisée, mais la mairie a très vite émis le souhait de s'engager dans des actions de solidarité internationale.

Le premier problème était de convaincre le conseil municipal en surmontant un certain nombre de préjugés ; ensuite, il a fallu sensibiliser la population (faire comprendre les enjeux d'un tel investissement de la mairie) et enfin, trouver des financements, souvent très faibles, posant la question de la crédibilité des actions.

Malgré tous ces obstacles, la commune s'est engagée avec la commune rurale de Dalla dans la région de Mopti. C'est notamment grâce à l'appui du conseil général de l'Essonne, qui a un programme de coopération avec la région de Mopti, et qui a proposé à l'ensemble des communes essonniennes de rentrer en contact avec une des communes du cercle de Mopti pour mener des actions de coopération.

Le conseil général a essayé d'adapter le dispositif pour le rendre accessible aux toutes petites communes.

Suite à cette impulsion, Saint-Yon a sollicité les communes alentour afin de dégager des moyens techniques et financiers plus significatifs, pour finalement mettre en place un partenariat avec deux communes rurales françaises, le conseil général, et la communauté rurale de Dalla. Avec l'appui financier du MAE, des syndicats de rivières et des comités de bassins, la coopération dispose aujourd'hui de moyens importants pour mettre en œuvre les activités.

Ce dispositif est intéressant sur le plan administratif et financier. Duplicable, il dépend aussi de la volonté des plus grandes collectivités territoriales française d'ouvrir les conventions-cadres aux petites communes.

Maité Druelle, commune de Bousbècque, présidente de l'association Dafidéné

Bousbècque, ville de 4 500 habitants du Nord de la France à la frontière belge, a signé en 1990, une charte de coopération avec la ville de Zorgho, 52 000 habitants au Burkina Faso. Les actions mises en œuvre sont appuyées par l'association Dafidéné, notamment pour un soutien financier, mais aussi par Cités Unies France, des partenaires privés et des donateurs.

L'accès à l'eau et à l'assainissement est la principale thématique abordée. Afin de se prémunir des contraintes administratives et techniques lourdes des dossiers de coopération, la commune s'est appuyée sur les structures présentes dans les communes aux alentours de Zorgho. C'est

de cette initiative qu'est née la collaboration avec les villes de Quéron en Loire-Atlantique, et de Verrières-le-Buisson dans l'Essonne, ainsi qu'avec l'association Zinado 2000. À la recherche d'appui technique, notamment pour la mise en œuvre et le suivi du projet, la commune a signé un partenariat avec l'ONG Eau Vive.

La coopération est effective depuis 2011, autour d'une convention de partenariat entre les trois villes françaises, la ville de Zorgho, et le comité de jumelage. Le projet se développe autour de la sensibilisation des populations ici et là-bas, notamment à travers la mise en place à Zorgho d'un Forum de la coopération décentralisée avec tous les partenaires. Avec les soutiens financiers de trois agences de l'eau et du MAE, ce processus assez rare de coopérations construites à partir de partenariats entre collectivités au nord connaît aujourd'hui une vraie réussite.

Daniel Marcovitch, vice-président du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP)

Le SIAAP utilise le 1 % de la loi Oudin-Santini, permettant de dégager 1,5 million d'euros dans quinze pays, et sur vingt-trois projets. Les projets « eau-assainissement » se développent au Niger, au Togo, en Palestine, mais aussi au Liban, et au Maroc.

Le SIAAP monte des projets à partir de l'implication des collectivités territoriales, et à condition que la population s'inscrive volontairement dans le projet. Il est également important d'avoir de réelles compétences techniques et des moyens humains pour l'entretien et la maintenance.

Plus globalement, la loi Oudin est aujourd'hui utilisée seulement à hauteur de 10 % de ses capacités, en utilisant chaque année 11 à 12 milliards d'euros. Dans ces conditions, il nous faut mobiliser toutes les communes qui ne sont pas encore impliquées, à cause des lourdeurs administratives, ou de la nécessité de convaincre les citoyens.

Ainsi, le SIAAP propose deux types d'implications des collectivités : le financement de portions d'actions techniques ciblées, et la possibilité d'accueillir des correspondants étrangers.

Par exemple, dans le cadre de sa coopération avec Rosso en Mauritanie, le SIAAP propose aux petites collectivités d'accompagner le financement des latrines (300 à 400 € l'unité), limitant ainsi les obstacles administratifs.

Les petites collectivités françaises peuvent également participer à la formation des techniciens à la gestion des réseaux d'assainissement en proposant l'hébergement des délégations, créant ainsi de véritables liens humains.

Ces deux solutions permettraient à des petites communes de simplifier leur mobilisation dans la solidarité internationale et leur engagement dans la coopération décentralisée. Les communes seraient alors parties prenantes de grands projets de coopération, avec des difficultés administratives réduites.

Trois idées clefs

- La lourdeur administrative des dossiers de coopération décentralisée est souvent un réel obstacle à l'implication des petites collectivités territoriales françaises dans des actions de solidarité internationale.
- L'inscription des coopérations des petites collectivités dans des conventions-cadres (mutualisées) permet de simplifier les démarches administratives qui sont souvent lourdes et complexes.
- Le partenariat entre différentes collectivités territoriales françaises est une solution efficace pour les actions extérieures des communes de petite taille.